



Lyon, le 25 octobre 2023

### **IREPS Auvergne-Rhône-Alpes**

62 cours Albert Thomas, 69008 LYON

Tél. 04 72 00 55 70

contact@ireps-ara.org

[www.ireps-ara.org](http://www.ireps-ara.org)

Objet : Loi asile et migration/ Accès aux soins

Monsieur le Sénateur,

Nous souhaitons porter à votre attention la position (en pièce jointe) du Collectif des 10 Choix Politiques pour en finir avec le sida concernant l'accès aux soins et l'accès universel à la santé dans le cadre de la future loi asile et migration.

Le collectif des 10 Choix Politiques pour en finir avec le sida dont nous faisons partie, rassemble des sociétés savantes, des clinicien.ne.s, des psychologues, infirmier.e.s, chercheur.euse.s, des associations, des centres de santé ; un collectif qui, par sa diversité, permet de réfléchir à la fin du sida sous différents angles et proposer une vision multidimensionnelle du sujet.

C'est avec cette approche multidimensionnelle, fondée sur la science, les savoirs expérientiels et les droits fondamentaux de la personne que nous abordons ce sujet.

Les débats actuels autour de l'asile et de la migration posent en creux, la question de l'utilité de proposer un accès universel à la santé sur un territoire. En d'autres termes, est-il préférable, pour le contrôle des dépenses publiques, de soigner tout le monde ? Ou est-il plus efficace et pertinent de privilégier certaines personnes à d'autres ?

Les réponses scientifiques, dans l'état des connaissances actuelles, sont unanimes : **l'accès universel à la santé est l'option la plus économique, la plus efficace en termes de santé, et par conséquent, la plus acceptable socialement.**

**Nous demandons donc, pour des raisons de santé publique et d'économie de la santé, que la future loi asile et migration propose d'intégrer l'Aide Médicale de l'Etat (AME) au régime général de la sécurité sociale sur critère de résidence habituelle. En attendant, (a minima) renforcer l'AME en assouplissant ses conditions d'octroi (en levant tous les freins : panier de soin, dématérialisation, délais de carence) et en garantissant une prise en charge globale.**

En effet, les études nous montrent que :

- Les personnes en situation d'exil contribuent à la croissance économique, arrivent sur le sol français, plutôt en bonne santé et leur santé se dégrade sur le territoire : garantir des conditions de vie décente sur le territoire est donc un facteur d'économie ;
- Permettre à tous et toutes d'accéder à la prévention et à des soins primaires de qualité réduit les coûts de santé : Plus la détection des pathologies est précoce, voire prévenue, plus les économies sont importantes sur le système de santé ;
- Permettre à tous et toutes d'accéder à des soins primaires de qualité est la meilleure option pour que la population dans son entièreté reste en bonne santé : en effet, si nous souhaitons stopper les transmissions des maladies infectieuses, nous devons dépister, traiter et protéger tout le monde, les virus se fichent de la couleur de peau ou du statut juridique des personnes qu'ils infectent. Au-delà des soins, un accès universel à la santé doit comprendre l'accès aux outils de prévention.

Nous restons, ainsi que nos équipes, à votre disposition pour vous rencontrer et apporter des éclairages complémentaires. En espérant que notre contribution sera prise en compte, veuillez recevoir Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr Claude DUCOS-MIERAL  
Présidente de l'IREPS ARA



Doriane AESCHIMANN  
Directrice Générale de l'IREPS ARA

